

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL D'ALGER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE : 2018

DE LA LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL D'ALGER

JEUDI : 28 MARS 2019

*« Institut National de Formation Supérieure des Cadres de la Jeunesse
« SOUAHI Madani » - Tixéraine (Alger)*

C O M P T E R E N D U

Après le recueillement à l'hymne national, la séance a débuté à 10H30' sous la présidence de Monsieur BOULEFAAT Noureddine, Président de la Ligue Régionale de Football d'Alger, qui, après avoir souhaité la bienvenue à tous les Membres présents de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, a fait constater par Monsieur BOUCHERIT Mohamed, Secrétaire Général de la Ligue, l'obligation du quorum fixé par le statut et le règlement intérieur de la Ligue ; à savoir le seuil de la majorité simple :

- ◆ **Membres statutaires : 74**
- ◆ **Membres présents : 54**

Le Représentant de la Fédération Algérienne de Football retenu par un empêchement qui ne lui a pas permis d'être présent aux travaux de l'Assemblée.

Après le constat de validité de la tenue de l'Assemblée, le Président de La Ligue, conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, a proposé aux Membres présents la liste des Membres devant constituer le Bureau de session : Composante présentée et approuvée à l'unanimité:

- ◆ **Mr. BENRABAH Boudjema, Président du CSA : CBSidi Moussa**
- ◆ **Mr. LOUNI Abdelhamid, Président du CSA : OKOued Smar**
- ◆ **Mr. MOUZAIA Hacène, Président du CSA : JSTichy**

Après l'accomplissement des formalités d'ordre statutaire et réglementaire régissant le déroulement des Assemblées Générales, le Président de la Ligue, est passé à la lecture de l'ordre du jour, fixé comme suit :

- ◆ **Examen et approbation du bilan moral : 2018 / 2019 ;**
- ◆ **Examen et approbation du bilan financier : 2018 ;**
- ◆ **Exposé et approbation du Budget prévisionnel : 2019 ;**
- ◆ **Mise en conformité du Statut de la Ligue Régionale d'Alger au regard du Statut type approuvé par Arrêté du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;**
- ◆ **Divers**

Conformément aux statuts et règlement intérieur régissant la tenue de l'Assemblée Générale de la Ligue, les travaux de l'Assemblée se sont déroulés avec la présence de l'Huissier de Justice, Monsieur SAKHRI Ahmed et du Commissaire aux comptes, Monsieur ALLALOU M'hamed.

Quant aux bilans et autres documents, ils ont été mis à la disposition des Membres de l'Assemblée dans le délai statutaire requis : 10 jours avant la tenue de l'Assemblée.

Pour l'examen et l'approbation des bilans : moral et financier et du budget prévisionnel de la Ligue, le Président a jugé utile de donner des précisions quant à leur formalisation et leur teneur respectives.

Contrairement au Bilan moral chevauchant sur deux saisons sportives, à savoir : Phase retour de la saison 2017/2018 et phase aller de la saison 2018/2019, le bilan financier, couvre toute l'année civile 2018 retraçant la gestion comptable de la Ligue.

Quant au budget prévisionnel, il a été élaboré au titre de l'exercice 2019.

EXAMEN ET ADOPTION DU BILAN MORAL : 2018

Pour l'examen du bilan moral, le Président a eu à passer en revue les actions significatives entreprises par la Ligue durant l'exercice 2018 et celles à mettre en œuvre au cours de l'exercice 2019 :

- **Publication au début de la phase « Retour » des Championnats des modalités d'accession et de rétrogradation au titre de la prochaine saison sportive : 2019/2020, approuvées au préalable par la Fédération ;**
- **Nouvelle organisation des Championnats de Jeunes au regard des orientations (Performances et volume de matchs) préconisées par la Direction Technique Nationale et en fonction de l'implantation géographique des Clubs pour des considérations d'éloignement des déplacements ;**
- **Publications hebdomadaires et simultanées au Site Internet des résultats et des Classements des Equipes « Séniors » faisant ressortir les données techniques de la compétition (Classements comparatifs : Matches à domicile et à l'extérieur) ;**
- **Aménagement du fonctionnement de la Direction Technique Régionale d'Arbitrage et de la Commission d'Organisation des Compétitions suite au changement de leur composante humaine : Afin d'avoir un rendement efficace, le Président a porté à la connaissance des Membres de l'Assemblée que la Commission de l'Organisation sera présidée par un élément permanent pour la saison prochaine ;**

- **Organisation des 2 Séminaires d'Arbitres Principaux et Assistants en Début de saison et avant la phase « Retour » des Championnats ;**
- **Mode d'évaluation et de désignation des Arbitres aux rencontres :**
Rapports de supervision et des épreuves des tests physiques: FIFA ;
- **Organisation des Stages d'Entraîneurs et de rencontres de Pré-Sélections des Jeunes Talents aussi bien au niveau Régional que celui des 05 Ligues de Wilaya ;**
- **Aperçu général sur le fonctionnement de l'ensemble des structures et Commissions de la Ligue ;**
- **Gestion du patrimoine de la Ligue : Evocation de la situation du matériel et mobilier ayant dépassé la période et le seuil d'amortissement fixés par la réglementation**

- Confection et délivrance des licences informatisées 2018/2019 :

En raison de la date butoir fixée par la F.A.F pour le démarrage des compétitions, le travail d'examen des dossiers des demandes de licences et de leurs délivrances a nécessité une mobilisation intensive des services de la Ligue et ce, au-delà de heures de travail et durant les week-ends.

- La gestion administrative et technique de la Ligue a donné lieu à des agrégats suivants :

- **délivrance de 7942 licences** (Joueurs - Encadrement)
- **couverture de 4094 rencontres** (Séniors - Jeunes - Féminins)
- **affaires disciplinaires :5363 sanctions** (Séniors- Jeunes- Féminins)
- **effectif Arbitres engagés 284 Arbitres :** Principaux et Assistants

*Ainsi, le bilan moral a été adopté par les Membres présents à l'exception du Président du CSA : DRBStaoueli (**aucune abstention**).*

EXAMEN ET ADOPTION DU BILAN FINANCIER : 2018

Pour ce qui est du bilan financier, le Commissaire aux comptes a fait lecture du rapport général sur la situation et la tenue des comptes de la Ligue et du rapport de certification dressé par le Commissaire aux Comptes estimant être en mesure de certifier que les comptes sociaux de la Ligue sont réguliers et sincères et donnant une image fidèle des opérations de l'exercice arrêté au 31.12.2018.

Les deux rapports sont établis au regard des normes de la profession et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment du décret exécutif n°01-351 du 24 Chaabane 1422 correspondant au 10 Novembre 2001 portant application des dispositions de l'article 101 de la loi n°99 – 11 du 23 Décembre 1999 portant loi de finances : 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'Etat ou des Collectivités Locales aux Associations et Organisations.

La principale recommandation, voire directive, à lever avant le 31.12.2019 ayant trait à la nécessité absolue de mettre en œuvre les procédures de réforme du matériel et du mobilier devenus inopérants et obsolètes depuis plusieurs exercices.

Pour ce faire, une Commission de réforme dont la composante humaine sera constituée et approuvée par le Bureau de Ligue dont les travaux seront coordonnés par le Directeur de l'Administration et des Finances de la Ligue et consignés sur procès verbal de réforme.

Ainsi, le bilan financier présenté a été adopté par les Membres présents à l'exception du Président du CSA : DRBStaoueli (aucune abstention).

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL : 2019

Après une présentation générale du budget prévisionnel : 2019 par le Président de la Ligue et un exposé des données chiffrées par le Commissaire aux comptes, les Membres présents ont eu à l'adopter à l'unanimité.

A l'issue de l'adoption définitive des deux bilans et du Budget prévisionnel, le Président a présenté en son nom et au nom de tous les Membres du Bureau de Ligue les sincères et chaleureux Remerciements aux Membres de l'Assemblée Générale quant au renouvellement de leur confiance placée en lui.

SYNTHESE DES INTERVENTIONS

Le temps restant de la séance a été consacré aux interventions qui au demeurant ont été à la fois objectives et constructives dont le débat a porté essentiellement sur :

- **l'inscription à l'ordre du jour avant la date de l'Assemblée du point traitant de la conformité du Statut de la Ligue Régionale d'Alger au regard du Statut type approuvé par Arrêté du Ministre de la Jeunesse et des Sports : la présentation du Statut de la Ligue aux Membres présents aux fins d'adoption est édictée par la F.A.F sous l'autorité de laquelle la Ligue agit par délégation à l'instar des autres Ligues Régionales et qu'elle est conforme aux dispositions prévues par le Statut et le Règlement intérieur;**
- **les démarches à connaître pour le recouvrement de l'indemnité de formation et de solidarité par les Clubs formateurs : Explications données par le Directeur Technique de la Ligue à la lumière des notes circulaires de la F.A.F datées du 18.02.2019 instaurant les nouvelles dispositions arrêtées en conformité avec le Règlement du Statut et du transfert des Joueurs de la FIFA ;**

.../...

- ***l'adaptation du calendrier de versement des droits d'engagement que la F.A.F fixe à chaque début de saison au regard des difficultés de trésorerie que subissent les Clubs Amateurs ;***
- ***l'assouplissement des délais de recouvrement des amendes dont le non respect entraine la défalcation de points du classement de l'Equipe « Séniors » ;***
- ***la suppression des pénalités de retard dans le dépôt des demandes de licences notamment celles des jeunes catégories que les Clubs rencontrent des contraintes en période coïncidant avec les vacances estivales ;***
- ***la réflexion sur la possibilité de faire couvrir les droits d'engagement par le truchement de l'octroi des subventions consenties par les Direction de la Jeunesse et des Sports de Wilaya ;***
- ***l'absence des Entraîneurs aux rencontres imputables très souvent au départ volontaire et intempestif de l'Encadrement notamment celui des catégories de Jeunes ;***
- ***la couverture de l'ensemble des rencontres « Séniors » par la désignation de Commissaires aux matchs en raison des difficultés des arbitres dans la maitrise de la main courante : 24 personnes autorisées (Joueurs remplaçants et Officiels d'Equipes)***
- ***les contraintes hebdomadaires dans la domiciliation des rencontres officielles des Clubs ne disposant pas de stade ;***
- ***la condition d'homologation d'une nouvelle infrastructure sportive : soumise à l'exigence de la présentation d'un certificat technique de conformité délivré par les services compétents en la matière ;***
- ***le renouvellement annuel des polices d'assurance des stades par les Clubs***
- ***le caractère annuel et non contraignant de la licence amateur qui a pour effet l'instabilité des effectifs, voire le départ prématuré des Joueurs au cours et avant la fin de la saison sportive;***
- ***la responsabilité des Clubs en matière d'accueil et de sécurité des équipes visiteuses ;***
- ***le respect de l'éthique sportive notamment à l'approche des rencontres de fin de saison ;***

Telles sont les principales préoccupations et doléances exprimées par les honorables Membres de l'Assemblée Générale de la Ligue.

L'ordre du jour de l'Assemblée étant épuisé, le Président de la Ligue, après avoir levé la séance à 13H00', a convié les Présents à un repas.

<p align="center">LIGUES DE FOOTBALL REPRESENTEES</p>	<p align="center">REPRESENTANTS DES CLUBS AYANT INTERVENU AUX DEBATS</p>
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Ligue de Wilaya : Alger</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. OUKALI Rachid, Président - <u>Ligue de Wilaya : Béjaia</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. AMGHAR Idir, Président - <u>Ligue de Wilaya : Bouira</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. BOULEFAAT Noureddine, Président du Directoire - <u>Ligue de Wilaya : Boumerdes</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mr. BEKRI Said, Président - <u>Ligue de Wilaya : Tizi Ouzou</u> <ul style="list-style-type: none"> • LARAB Saddek, Secrétaire Général 	<ul style="list-style-type: none"> - CSA : CAKouba - CSA : JSBMenaiel - CSA : JSTixeraine - CSA : JSTichy - CSA : WBSaoula - CSA : CRBKherrata - CSA : JSM'Chedellah - CSA : MCBouira - CSA : A.Kourifa - CSA : DRBStaoueli - CSA : ERBOuled Moussa - CSA : OKOued Smar

LE PRESIDENT

BOULEFAAT N.

LE SECRETAIRE GENERAL

BOUCHERIT M.